

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Yves CARRON

Des chrétiens contre la torture

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1990, tome 86, p. 117-122

© Abbaye de Saint-Maurice 2014

Des chrétiens contre la torture

La torture ?

Selon les rapports les plus récents établis par des organismes spécialisés, plus de la moitié des pays du globe pratiquent la torture comme méthode de gouvernement.¹ Le phénomène ne connaît pas de frontière : ni idéologique (on torture à l'est comme à l'ouest), ni politique (démocraties et dictatures confondues), ni sociale (pays « développés » comme « en voie de développement »).

Mais qu'est-ce que la torture ? L'étymologie nous renvoie à la racine indo-européenne « terek », qui signifie tordre, rendre tordu ce qui est droit. La langue latine a donné au mot une connotation plus abstraite, proche du tort moral. C'est à partir de ce double sens, propre et figuré, que l'ONU a élaboré une définition juridique de la torture, qui peut se résumer ainsi : le terme torture désigne tout acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne.

La torture utilisée comme méthode de gouvernement a trois buts principaux : rechercher des renseignements, punir et intimider. On peut dire que, dans les trois cas, on aboutit à la destruction de l'individu et de la société. Une étude de théologie morale faite au Chili montre que la torture « arrache ce qu'il y a de plus sacré dans l'homme, sa liberté, sa dimension personnelle et humaine » ; dans la société où elle est pratiquée, on voit que « n'importe qui peut craindre, pour lui-même ou pour les siens, n'importe quelle dénonciation ou n'importe quel agissement arbitraire », ce qui est contraire aux droits les plus élémentaires de sécurité et de liberté.²

¹ Amnesty international, Rapport 1988.

² Université Catholique du Chili, in Documentation Catholique 1713, 136-137.

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, proclamée en 1948, consacre son cinquième article à la torture, qui constitue une violation particulièrement odieuse de ces droits : « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ».

Les chrétiens ne pouvaient rester indifférents au scandale de la torture ; certains se sont engagés, au nom de leur foi et par des moyens compatibles avec elle, à lutter pour qu'un jour la torture soit abolie comme le fut jadis l'esclavage. C'est l'acte de naissance de l'ACAT, l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture, fondée en 1974 à Paris.³

Contre la torture, au nom de la foi chrétienne

Bref parcours biblique

Au commencement, Dieu crée l'homme « à son image et ressemblance » (Gn 1, 26) et lui donne une compagne car « il n'est pas bon pour l'homme d'être seul » (Gn 2, 18). Créé par amour, Adam est destiné au bonheur plénier, mais la faute originelle perturbe ce plan de béatitude. Pourtant, et c'est la merveille, Dieu ne rejette pas sa créature ; elle garde tout son prix à ses yeux, d'où la joie du psalmiste : « Qu'est-ce que l'homme pour que tu penses à lui ? Tu en as presque fait un dieu, tu le couronnes de gloire et d'éclat. » (Ps 8, 5-6)

Venu dans le monde pour manifester l'amour du Père, Jésus-Christ donne aux hommes un seul commandement nouveau, mais d'une haute exigence : la charité qui va jusqu'au don de soi. Le Fils de Dieu s'identifie au pauvre et au petit : « C'est à moi que vous l'avez fait », en bien ou en mal (Mt 25, 40-45). Pour accomplir parfaitement le dessein du Père, il meurt sur une croix, abandonné de tous, après avoir été torturé (Mc 14, 65 ; 15, 15.17.25). Dieu répond au cri de déréliction en ressuscitant Jésus après trois jours et en l'élevant dans sa gloire.

³ Des mouvements ACAT existent dans 11 pays d'Europe et d'Amérique du Nord. Ils sont regroupés en Fédération Internationale, la FIACAT. En Suisse, on compte environ 2500 membres, jeunes et adultes.

A l'Eglise qu'il a fondée, Jésus donne son Esprit divin, qui fait de tous les baptisés les membres d'un même corps. L'apôtre Paul se fait le porte-parole de cette solidarité et de cette coresponsabilité entre les frères. (1 Co 12, 13)

Au terme de ce bref rappel, nous pouvons dire que le chrétien est responsable du sort de tout homme créé à l'image de Dieu, racheté du péché par le Christ et appelé à communier au Christ dans l'Esprit, dont son corps est le temple. Cette même conviction a animé les différentes églises chrétiennes qui, au long des siècles, ont élevé la voix pour dénoncer la torture et inviter leurs fidèles à l'action. C'est un bref parcours historique que nous proposons maintenant.

Les églises chrétiennes face à la torture

Jusqu'au XIII^e siècle, la condamnation de la torture ne fit pas l'unanimité au sein du christianisme ; néanmoins, saint Augustin fit prévaloir un argument devenu fameux. La torture, dit-il, est une peine avant le jugement ; d'une part, elle est appliquée à quelqu'un dont on ne sait pas s'il est coupable, et d'autre part, un coupable pourrait aussi bien la supporter sans rien avouer. La torture est donc dangereuse et peu efficace.

Les évêques de Gaule, réunis en synode en 382, vont parler de péché commis par les tortionnaires. Enfin, le pape Nicolas I interdit aux Bulgares nouvellement convertis l'usage de la torture, incompatible selon lui avec la loi humaine comme avec celle de Dieu. Nous sommes alors en 866, et c'est le premier cas où, en Occident, la suppression de la torture est exigée.

Entre le XIII^e et le XVII^e siècle, l'Eglise catholique, menacée de l'intérieur, va justifier la pratique tortionnaire dans le cadre de l'Inquisition. Il s'agirait d'un moindre mal pour sauvegarder la foi ; saint Thomas d'Aquin et le pape Innocent IV appuient de leur autorité cet argument.

Dès le XVI^e siècle pourtant, l'on se pose davantage de questions ; un courant humaniste (surtout réformé) réagit contre l'application de la torture, soit en s'appuyant sur Augustin, soit simplement en évoquant l'horreur des châtiements tortionnaires. Les positions prises par ces Vives, Graefe, Thomasius et autres Beccaria, amènent quelques états comme la Prusse ou la Suisse à abolir la torture — au moins partiellement.

A l'époque moderne, sous l'influence de la Déclaration des Droits de l'Homme, l'enseignement social des églises prête davantage d'attention à la torture. Du côté catholique, Paul VI, Vatican II et Jean-Paul II rendent

explicite la condamnation du fléau.⁴ Chez les Réformés, les organisations faitières (Conseil Œcuménique des Eglises et Alliance Réformée Mondiale) publient divers travaux ou tiennent de nombreuses assemblées relatives aux Droits de l'Homme, donc à la torture. Enfin, il convient de mentionner la présence des chrétiens orthodoxes dans le combat pour l'abolition de la torture (M. Olivier Clément est membre du comité théologique de l'ACAT).

Aujourd'hui, l'ACAT

L'ACAT propose quatre modalités d'engagement dans la lutte pour l'abolition de la torture, complémentaires et inséparables : la prière, l'information, la formation et l'action concrète.

La prière est le moyen de demander à Dieu la persévérance, la patience, la foi et l'amour nécessaires pour lutter contre le Mal sous la forme de la torture. Elle est aussi une intercession en faveur des torturés et de leurs bourreaux ; enfin, lorsque les autres moyens de lutte paraissent stériles, elle est remise de la cause dans les mains de Dieu. Autrement dit, le dialogue de la prière n'est pas refus de l'action, mais prolongement de nos démarches et de nos efforts ; parfois même, elle en recueille les fruits en action de grâces.

L'information joue un double rôle, déterminé par deux des caractéristiques de la torture : le mensonge et le silence. Informer, c'est dire la vérité sur ce qui se passe ici ou là ; c'est refuser la langue de bois, les guillemets qui minimisent ou excusent, les mots neutres comme « bavure », « incidents fâcheux »... Informer, c'est davantage encore briser le mur du silence qui entoure la pratique de la torture, et c'est prendre le relais des victimes dont on étouffe la voix.

La formation aux droits de l'homme, dans laquelle jeunes et adultes sont sensibilisés à la réalité qui est vécue dans une grande partie de notre monde, cette formation s'avère aujourd'hui indispensable. Elle repose essentiellement sur une formation intérieure à l'amour mutuel, au respect des différences et des libertés fondamentales. C'est ainsi que pourront surgir des vieillards et des témoins, des artisans de paix.

L'action concrète de l'ACAT est la mise en œuvre de moyens visant à faire disparaître la torture dans le plus proche avenir. Soit qu'ils cherchent à prévenir la pratique tortionnaire, soit qu'ils essaient de la supprimer, ces

⁴ Cf Gaudium et Spes 27, § 3
Discours de Jean-Paul II au CICR, Documentation Catholique 1833, 657.

moyens sont à la portée de tout homme de bonne volonté : envoi de lettres de protestation aux gouvernements et agents de la torture, lettres de soutien aux victimes et à leurs familles, soutien moral et matériel à ces familles, réinsertion et aide médicale aux anciens tortionnaires et aux anciennes victimes, pétitions, parrainages, etc.

Conclusion

Vers une spiritualité de la lutte pour l'abolition de la torture

Le « plan d'action » bâti sur les quatre éléments que sont la prière, l'information, la formation et l'action concrète, peut amener le chrétien militant à faire un certain nombre de découvertes sur le plan de la foi. Le combat pour l'abolition de la torture, mené individuellement ou collectivement, est un terrain propice à la rencontre du Christ, soit à travers ceux qui, comme lui, souffrent leur passion, soit par l'intermédiaire de ceux qui travaillent, comme il l'a fait, à l'avènement du Royaume de l'Amour. Il est aussi possible, dans cette lutte, de « redécouvrir le visage de Dieu ». C'est dans le sens de cette redécouverte que nous voudrions esquisser quelques traits d'une spiritualité.

Redécouvrir le visage de Dieu en redécouvrant le visage de l'homme icône du Créateur, le visage d'un homme créé libre, c'est reconnaître en lui l'identité, la beauté, la bonté, l'altérité et la vérité.

1. L'homme, ce Quelqu'un

« Le Seigneur dit : ne crains rien. Je t'ai appelé par ton nom, tu es à moi » (Es 43, 1). Lutter contre la torture conduit le chrétien à rétablir et à réaffirmer l'identité perdue de la victime et du bourreau. Créé par Dieu, objet d'un amour personnel de la part du Créateur, tout homme a droit à être lui-même, sujet d'une histoire personnelle absolument unique, riche de qualités et marqué par la finitude de sa condition mortelle. L'homme est Quelqu'un et n'est pas réductible à quelque chose.

2. Un visage de bonté et de beauté

Achevant sa création et la couronnant par l'homme, Dieu dit: « Voilà, c'est très bon. » (Gn 1, 31) Même après la faute originelle, l'homme participe de cette bonté et de cette beauté qui en est l'aspect visible. La beauté est un reflet du visage de Dieu dont Jean disait qu'il « resplendissait, tel le soleil dans tout son éclat. » (Ap 1, 16)

A nos yeux de chair, le torturé n'a plus l'apparence d'un homme. Ce n'est que dans la foi qu'il est possible de reconnaître en lui cet homme créé beau à l'image de Dieu. Le tortionnaire paraît lui aussi n'avoir plus rien d'humain ; la foi permet de retrouver en lui l'homme bon des origines.

3. L'homme, un Autre

L'homme possède une double altérité : par essence, il est autre que son créateur dont il n'est « que » l'image ; du fait de son identité propre, il est autre que ses frères. La torture nie cette double altérité, soit dans le bourreau ou l'agent (tentation de toute-puissance), soit dans la victime (refus du particularisme). Dire « non » à cette volonté réductionniste est aussi du ressort du chrétien, pour le bien de l'individu comme pour celui de la société (qui existe et prospère grâce à la différence et à la complémentarité de ses membres).

4. L'homme, fils de Vérité

Image du Dieu Vrai, sauvé par le Christ, Vérité, Chemin et Vie, tout homme est naturellement enclin à faire vrai et à dire vrai. De plus, il a besoin de s'appuyer sur des certitudes, puisque sa vie sur terre n'est que transitoire. Ainsi s'instaurent des relations de confiance, qui sont à la base de toute société vivable. Or, la torture est mensongère (elle fausse ces relations de confiance) et elle engendre le mensonge (la désinformation). Une action chrétienne en vue d'abolir la torture vise à faire la vérité et à rendre l'homme plus vrai.

Yves Carron